



## FONDATION POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

### I. Charte fondamentale

(texte publié aux annexes du Moniteur belge le 12 juin 2006 - article 27 des statuts)

#### Première partie - Des principes pour guider l'action

##### 1. Des constats

La volonté de créer une fondation pour les générations futures repose sur le constat de **quatre déséquilibres** dont souffre notre monde : déséquilibre entre le Nord et le Sud de la planète, entre les riches et les pauvres au sein de chaque société, entre les hommes et la nature et entre les générations actuelles et futures.

Ces quatre déséquilibres reflètent une **triple crise** des relations et des échanges, entre les sociétés, entre les hommes, et entre les hommes et leur milieu de vie. Ils reflètent également la **difficulté majeure** pour notre société à prendre concrètement en compte les générations futures.

Les trois crises ne peuvent être surmontées séparément. Nous ne saurons pas construire, par exemple, l'harmonie des relations entre l'homme et son milieu si n'est pas construite en même temps l'harmonie des relations des hommes entre eux, des sociétés entre elles.

Par ailleurs, pour intégrer dans nos décisions une solidarité entre les générations, nous devons nous resituer dans une chaîne, dont certains maillons nous ont précédés et nous ont légué un héritage, et dont d'autres nous suivront, à qui nous transmettrons nous aussi un héritage.

Notre société, et ceux qui la dirigent tant politiquement qu'économiquement, tendent à se figer aujourd'hui dans une attitude autodestructrice. Souvent incapables de penser le devenir de notre société, les dirigeants politiques et économiques se révèlent alors inaptes à construire un avenir avec ses enfants. Incapables de renverser les rapports de force et d'orienter différemment et durablement la répartition des ressources, des richesses et de leur utilisation, ils ne peuvent dès lors réellement engager la solidarité entre les personnes et les peuples. Avec le risque que cette attitude les empêche de construire (et même de permettre l'émergence) des alternatives.

##### 2. Un devoir d'audace

Face à une telle attitude et face au sentiment d'impuissance qui peut se dégager d'un tel contexte, nous avons un devoir d'audace.

Il nous faut, parmi les différents futurs possibles, tracer, sur la base de valeurs communes, l'esquisse d'un futur souhaitable, puis concevoir un ensemble cohérent d'actions qui répondent aux urgences d'aujourd'hui et soient à l'échelle des défis de demain.

À l'évidence, les défis sont tels qu'ils ne pourront être relevés par un simple réaménagement du système existant. Il s'agit bien d'effectuer un saut qualitatif conceptuel (changement de paradigmes) et un renversement des priorités, tout en mettant en place les outils de la transition.

Une des priorités, face au fatalisme qui guette, est de rendre visible un processus cohérent de changement. En quelque sorte, dire comment se mettre en marche est actuellement aussi important que dire où aller !

##### 3. Des valeurs communes

Cette mise en mouvement peut d'ores et déjà s'appuyer sur un certain nombre de valeurs communes, exposées ci-après sans ordre de priorité.

Valeur d'humanité : ses indicateurs sont le respect, la solidarité et l'équité entre les hommes et entre les sociétés ; le respect de la nature et du vivant ; la possibilité pour chaque être humain d'aujourd'hui et de demain de disposer de l'essentiel et d'avoir une vie digne. Elle est donc aussi tournée vers une justice sociale qui accorde notamment la priorité aux besoins des plus démunis.

Valeur de citoyenneté : par cette valeur, il s'agit de (ré)apprendre que chaque homme est citoyen du monde, habitant d'une terre unique et membre de la communauté humaine. Cette citoyenneté ne peut se concevoir sans accroissement des capacités individuelles et collectives de participation aux processus de décision collective (démocratie active) relatifs notamment aux problèmes de développement humain et d'environnement.

Valeur de responsabilité : individus, associations, entreprises, médias, Etats et organismes internationaux sont co-responsables de la construction d'une harmonie des sociétés et des hommes entre eux et avec leur milieu, et donc du destin de l'humanité. Le standard de vie occidental et le niveau de prélèvements et de rejets qui y sont liés est insoutenable et non reproductible à l'échelle de la planète. Cela entraîne l'obligation pour les tenants de ce standard d'une profonde modification des comportements.

Valeur de sauvegarde : la terre léguée par nos ancêtres n'est pas à nous seuls, nous la devons aussi aux générations futures. Dans leur réponse aux besoins du présent, les sociétés humaines doivent respecter les limites et les rythmes des écosystèmes, afin de ne pas compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Valeur de prudence et principe de précaution : l'évaluation et la maîtrise des risques présents et futurs doivent être acquises avant la mise en œuvre de nouveaux produits ou techniques. En cas de risques environnementaux graves, l'absence de certitude scientifique ne dispense pas de prendre des mesures préventives.

Valeur de diversité et valeur de créativité : la diversité des cultures et du vivant est un patrimoine commun à préserver, tout comme les ressources humaines de créativité et de capacité d'entreprendre au service des besoins d'aujourd'hui et des défis de demain trop souvent inexploitées ou même brimées par l'uniformisation de la société moderne et de ses systèmes d'éducation, mais aussi par le sous-emploi de ces capacités humaines via un chômage forcé répandu dans les sociétés tant du Nord que du Sud.

L'ensemble des valeurs énoncées plus haut recouvre le concept de développement durable, concept qui a droit de cité internationalement depuis le Sommet de la Terre de Rio de mil neuf cent nonante-deux. Il recouvre plus précisément le concept de développement soutenable, c'est-à-dire durable et viable.

La présente charte usera de manière indifférenciée de ces deux appellations (durable et soutenable) de façon à ne pas alimenter de querelle sémantique.

Elle s'inscrit cependant résolument en faux contre une utilisation dévoyée de celles-ci (par exemple, lorsque certains parlent de manière par trop restrictive de croissance durable...).

#### **4. Des objectifs pour une stratégie de transition**

Sur la base de ces valeurs et de la dynamique de changement qui les anime, l'on peut esquisser les premiers objectifs assignés au présent projet. Ces objectifs s'inscrivent résolument dans une dynamique de transition vers d'autres modèles et d'autres modes de vie offrant une place centrale à la justice sociale, la solidarité, l'égalité des chances entre tous les êtres humains, mais aussi au respect des grands équilibres écologiques et à la maîtrise démocratique par les générations actuelles et futures du choix de leur mode de développement.

Les objectifs centraux d'une stratégie de transition vers un tel développement peuvent être définis à trois niveaux temporels. En résumé, il s'agit à long terme de viser une modification durable et complète du mode de fonctionnement de la société ; à moyen terme, il s'agit de mettre en œuvre une transition générale ; et à court terme, il s'agit de soutenir l'émergence et de rendre visible les premiers signes de changement déjà mis en œuvre dans la société.

### **Deuxième partie - Agir par le biais de la fondation**

#### **1. Des constats**

Au niveau local ou régional, une même attitude fataliste prévaut trop souvent face au manque d'alternatives. Pourtant, il existe de nombreuses initiatives alternatives locales, mais le pouvoir d'initiative restant aux mains des pouvoirs publics par trop conservateurs ou d'institutions financièrement dépendantes de ces pouvoirs, ces alternatives n'ont pas l'occasion de s'épanouir et de se multiplier. Si malgré tout, elles se développent, c'est trop souvent au prix d'une subordination aux réseaux clientélistes et à la logique de pilier caractéristique de la société belge, et cela, afin de trouver un financement ou un appui institutionnel.

Par ailleurs, un important potentiel de création, d'innovation et d'action sommeille dans la société. Ce potentiel n'est guère encouragé à s'éveiller par les structures d'éducation et de formation existantes, ni par le mode de vie et de relations promus par la société moderne. Il est également stérilisé aujourd'hui par la pression qu'exerce l'exclusion, notamment par le chômage, sur nombre de nos concitoyens.

#### **2. Un devoir d'espoir**

Il apparaît aujourd'hui important de rendre l'espoir, ou de le permettre, et de donner des perspectives, par la création d'un nouvel espace de liberté qui, à son niveau, si modeste soit-il, est un signe qu'il est possible de fonctionner, d'agir, de soutenir et de financer autrement, et de donner ainsi une chance aux initiatives restées marginales dans le contexte actuel.

La création de la fondation, ouverte aux défis de demain et aux modifications à mettre en œuvre dès aujourd'hui, permet de nous mettre en mouvement. La voie n'est pas tracée, nous devons inventer le chemin en marchant.

#### **3. Les principes**

La décision de création de la fondation s'appuie sur les nécessités de :

- concentrer des moyens limités sur une structure légère et autonome;
- rechercher une capacité démultiplicatrice (partenariats, apports financiers, synergies, ...);
- assurer une visibilité tant pour elle-même que pour les initiatives alternatives lancées ou soutenues.

La fondation est une institution à part entière et indépendante.

La fondation agit dans l'optique d'une construction des voies et moyens d'une transition vers le développement soutenable.

La fondation privilégie dans son action la possibilité pour chacun de choisir ses moyens d'action à son propre niveau, mais à l'intérieur de finalités et cohérences déterminées en commun.

#### **4. Objectifs de la fondation**

Impulser ou soutenir des initiatives;

aider à élaborer des alternatives (en lien avec les valeurs énoncées plus haut) ;

stimuler l'esprit d'initiative individuel ou collectif;

participer à l'émergence d'une nouvelle rationalité et redéfinir les rapports entre l'Etat et les citoyens dans une perspective explicitement non clientéliste ;

créer des événements et médiatiser le tout.

#### **5. L'indépendance de la fondation**

La fondation est indépendante de tout parti politique et évite tout éventuel financement indirect de partis politiques. Elle garantit vis-à-vis de partenaires financiers ou autres, ou de donateurs éventuels, une crédibilité institutionnelle et une objectivité en matière de choix opérationnels.

Son indépendance implique notamment que le conseil d'administration, et tout autre organe d'avis créé dans le cadre de la fondation, soit composé de personnalités dont l'indépendance d'esprit et la proximité de vue avec la raison sociale de la fondation ne font aucun doute.

La création et la composition de toute instance au sein ou au service de l'action de la fondation (jury, comité d'accompagnement, ...) sont soumises à l'approbation du conseil d'administration de la fondation.

Par son indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques mais aussi économiques en place et des lobbies, la fondation peut financer des projets, s'inscrivant dans une logique de développement soutenable, actuellement ignorés ou négligés.

## II. Structure financière

### 1. Un capital en devenir

La fondation ne disposant pas, au départ, d'un capital suffisant pour agir uniquement sur la base du revenu des intérêts de celui-ci, elle a adopté un principe original : l'argent qui lui est confié aura une double vie. En effet, chaque don est affecté pour trois quarts à l'action "immédiate" et pour un quart à la constitution de son capital de manière à générer ainsi, sur le long terme, des intérêts qui lui permettront d'inscrire son projet dans la durée.

### 2. Un don initial

Les moyens initiaux mis à la disposition de la fondation proviennent d'une décision de financement des partis politiques par le Parlement wallon, dont le parti écologiste de Belgique -Ecolo- a dénoncé la logique et la forme. Ces moyens ont été mis à la disposition de la fondation pour lui permettre d'exister au travers d'actions concrètes, tout en n'exigeant aucune "contrepartie" en terme de pouvoir décisionnel au sein de la structure. Ecolo a désiré ainsi réaffirmer son soutien à l'initiative citoyenne, tout en affirmant son refus du clientélisme et de la création d'un quelconque "pilier".

### 3. Des dons et des moyens financiers qui se multiplient

L'action de la fondation ne peut être envisagée sans un développement de ses moyens financiers par le biais de contributions financières (dons privés, d'entreprises, dotations publiques, co-financements, legs, etc.). Selon les montants et les souhaits des partenaires, ces donations peuvent alimenter soit les initiatives et le capital propre de la fondation, soit des fonds spécifiques (ciblés par thèmes, par groupes-cible, etc.) gérés par la fondation.

Dans le cas de partenariats institutionnels ou d'entreprises, il sera fait explicitement référence à la cohérence entre l'objet social de la fondation et les finalités et modes de fonctionnement et de production des partenaires financiers. L'accent sera mis, non pas sur les actes passés, mais sur la volonté explicite présente, traduite en actes, de se mettre en route vers un développement durable tel que précisé dans la Charte.

D'emblée, un premier partenariat se met en place avec la Fondation Ch. L. Mayer pour le Progrès de l'Homme (Lausanne/Paris).

\*  
\* \*